

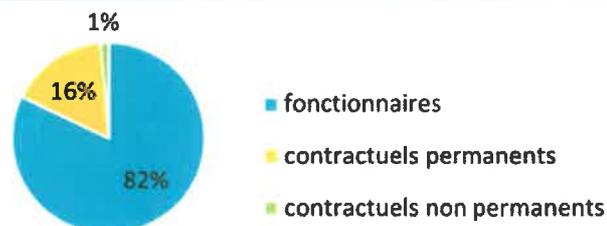
COMMUNE DE LACANAU

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion de la Gironde.

Effectifs

146 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > 120 fonctionnaires
- > 24 contractuels permanents
- > 2 contractuels non permanents



Aucun contractuel permanent en CDI

4 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emplois non permanents

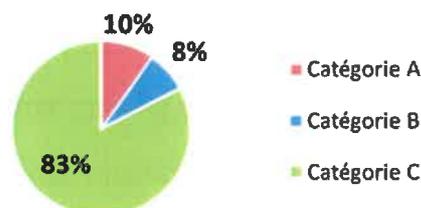
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	26%	25%	26%
Technique	42%	33%	40%
Culturelle	3%		3%
Sportive			
Médico-sociale	8%	8%	8%
Police	7%		6%
Incendie			
Animation	14%	33%	17%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

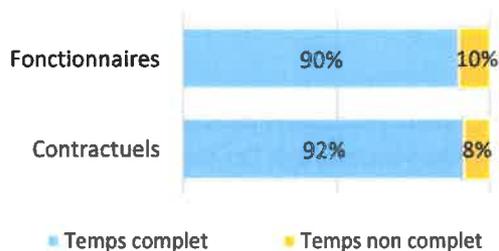
	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	41%	59%
Contractuels	29%	71%
Ensemble	39%	61%

Les principaux cadres d'emplois

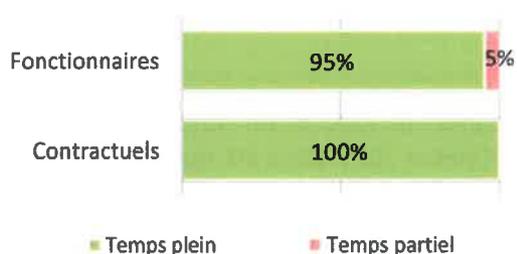
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	25%
Adjointes d'animation	16%
Adjointes administratifs	15%
Agents de maîtrise	13%
Attachés	8%

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	50%	0%
Culturelle	25%	0%
Technique	10%	25%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

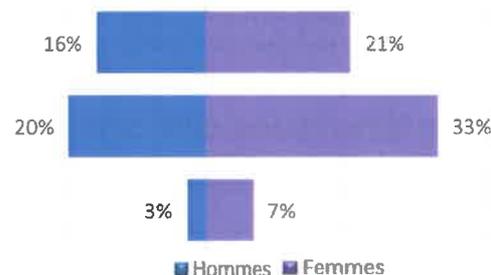
2% des hommes à temps partiel
5% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	46,71	de 50 ans et +
Contractuels permanents	38,54	
Ensemble des permanents	45,35	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	55,00	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

142,61 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

- > 107,09 fonctionnaires
- > 26,94 contractuels permanents
- > 8,58 contractuels non permanents

259 550 heures travaillées rémunérées en 2021

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	13,63 ETPR
Catégorie B	11,57 ETPR
Catégorie C	108,83 ETPR

Positions particulières

> 7 agents en disponibilité

Mouvements

- En 2021, 10 arrivées d'agents permanents et 19 départs

7 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés		
Effectif physique théorique au 31/12/2020 ¹		Effectif physique au 31/12/2021
153 agents		144 agents
¹ cf. page 7		
Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021		
Fonctionnaires	↔	1,7%
Contractuels	↘	-31,4%
Ensemble	↘	-5,9%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Mise en disponibilité	26%
Mutation	21%
Démission	21%
Fin de contrats remplaçants	21%
Départ à la retraite	11%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de mutation	60%
Arrivées de contractuels	30%
Remplacements (contractuels)	10%

* Variation des effectifs

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 37 avancements d'échelon et 3 avancements de grade
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

- Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 10,76 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	11 484 779 €	Charges de personnel*	6 139 258 €	➔	Soit 53,00 % des dépenses de fonctionnement
<small>* Montant global</small>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	3 931 156 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	189 507 €
Primes et indemnités versées :	630 685 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	34 774 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	34 617 €		
Supplément familial de traitement :	37 064 €		
Indemnité de résidence :	0 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

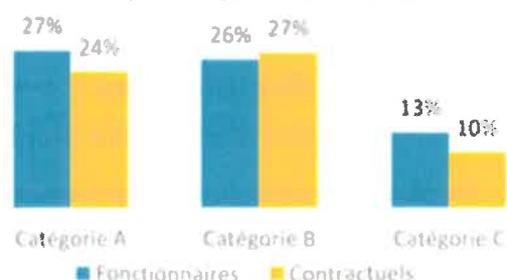
Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	51 550 €	41 228 €	32 033 €	s	27 548 €	s
Technique	s		31 341 €	s	28 473 €	21 000 €
Culturelle					23 386 €	s
Sportive						
Médico-sociale	s	s			26 390 €	s
Police			s		36 220 €	
Incendie						
Animation			s		25 855 €	19 789 €
Toutes filières	51 383 €	40 040 €	30 511 €	27 383 €	28 127 €	21 833 €

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,04 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	16,22%
Contractuels sur emplois permanents	15,21%
Ensemble	16,04%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



⇒ Le RIFSEEP n'a pas été mis en place

⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

⇒ 1328 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021

⇒ 1022 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021

En 2021, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

Absences

➤ En moyenne, 24,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

> En moyenne, 6 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,27%	1,63%	3,00%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,70%	1,63%	5,86%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,60%	1,63%	6,61%	0,00%

Cf. p.7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➤ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➤ 81,2 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

➤ 3 accidents du travail déclarés au total en 2021

> 2,1 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 127 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

➤ **ASSISTANT DE PRÉVENTION**
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

➤ **FORMATION**
21 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

➤ **DÉPENSES**
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

➤ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2019

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

7 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

⇒ 100 % sont fonctionnaires*

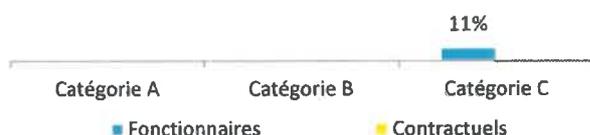
⇒ 100 % sont en catégorie C*

⇒ 59 21 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Formation

- En 2021, 7,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



- 52 715 € ont été consacrés à la formation en 2021

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	66 %
Frais de déplacement	2 %
Autres organismes	32 %

- 154 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 1,1 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	95%
Autres organismes	4%
Interne à la collectivité	1%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé
- L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	15 040 €
Montant moyen par bénéficiaire	193 €

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

- Jours de grève
- Comité Technique Territorial

Aucun jour de grève recensé en 2021

7 réunions en 2021 dans la collectivité
5 réunions du CHSCT

MAIRIE DE LACANAU
Télétransmis le :

3 1 MAI 2023

N° 033 213 302 144 2023
0531-De 24052023-JoA-DE

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :
Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :
Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :
Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



DONNÉES SOCIALES 2021
DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : février 2023

Version 1

